

---

<b>Membres en exercice : 11</b>	Le vingt-six février deux mille vingt-cinq, à 21 heures 00, le Conseil Municipal de Sabarat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Didier REY
<b>Présents : 7</b>	
<b>Absents : 4</b>	<b>Présents :</b> Didier REY, Carole LACANAL, Patricia BARRE,
<b>Représentés : 0</b>	Agnes LEAL RAMIREZ, Stéphanie BRIERE, William ESQUIROL,
<b>Votants : 7</b>	Magnolia PONS
<b>Pour : 7</b>	<b>Représentés :</b>
<b>Contre : 0</b>	<b>Absents :</b> Laurent MILHORAT, Arnaud BUSCAIL, Gwenaelle
<b>Abstentions : 0</b>	LAPEYRE, Jean-François THEUILLON
	<b>Secrétaire de séance :</b> Carole LACANAL
	<b>Date de la convocation :</b> 20 février 2025

---

**Objet : Adoption du Compte Financier Unique 2024**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le Code des juridictions financières ;

VU l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de SABARAT ;

VU le Compte Financier Unique de la commune de SABARAT ;

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le Compte Financier Unique du Budget Principal fait ressortir les résultats suivants :

*Fonctionnement* Dépenses : 231 077,00 €

Recettes : 333 726,58 €

*Investissement* Dépenses : 324 688,48 €

Recettes : 327 310,29 €

• Résultat de fonctionnement exercice 2024 : 102 649,58 €

• Résultats antérieurs reportés : 146 890,67 €

• Résultat de fonctionnement à affecter : 195 269,60 €

• Solde d'exécution d'investissement (hors reports) : 2 621,81 €

• Solde des reports d'investissement : - 54 270,65 €

• Solde d'exécution d'investissement (reports inclus) : - 51 648,84 €

Après présentation du CFU 2024 du budget principal par Monsieur le Maire, Laurent MILHORAT, se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à monsieur REY Didier, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint, pour permettre à l'assemblée de voter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Date de transmission de l'acte: 13/03/2025

Date de réception de l'AR: 13/03/2025

009-210902532-DE\_004\_2025-DE

A G E D I

eur REY Didier, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint, a été désigné pour présider la  
Compte Financier Unique,  
Monsieur Laurent MILHORAT, Maire, s'est retiré pour laisser la

présidence à Monsieur REY Didier, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint, pour le vote du Compte Financier Unique,  
- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal ;  
- DONNE pouvoir à monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,

Le maire certifie sous sa responsabilité

le caractère exécutoire de cet acte le 13 MARS 2025  
après dépôt en Sous-préfecture le 13 MARS 2025  
après publication ou notification le 13 MARS 2025

A Sabarat, le 26 février 2025

Le Maire,  
Laurent MILHORAT



Date de transmission de l'acte: 13/03/2025

Date de reception de l'AR: 13/03/2025

009-210902532-DE\_004\_2025-DE

A G E D I